



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DE  
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC  
SAUVAGE TENUE LE 1<sup>er</sup> juillet 2012**

**« Proposition**

APELS écrira au CRNTL, à la municipalité, à la MRC et au ministère pour demander que la zone du Lac Sauvage et le bassin versant soient déclarés zone protégée et que toute coupe de bois soit interdite. On demande aussi d'interdire la circulation de véhicules lourds pour la coupe de bois autour du Lac.

Proposé par Gilles Léonard

**Résolution**

Il est résolu que cette démarche sera entreprise par le comité exécutif de l'APELS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.»

Je certifie que le présent extrait constitue un extrait véritable du procès-verbal de l'assemblée générale de L'APELS tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2012 à Saint-Faustin-Lac Carré.

Pierre Turcotte  
Secrétaire trésorier  
19 octobre 2012